L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
Jeudi, 6 Novembre 1823.

Enfin, enfin, la question est decidée pour nous. La boîte du scrutin a été close hier à quatre heures, et tout fait presager que la majorité que nous n'avons cessé d'avoir pendant les deux premiers jours n'aura fait que s'accroître. Le dépouillement commencera ce matin à 10 heures, et si le résultat est connu avant la fin du jour, nous promettons à nos abonnés de le leur faire savoir immédiatement. Les Jacksonistes de bonne foi s'avouent vaincus dans la paroisse d'Orléans, pourquoi par avance ne penserions-nous pas comme eux? Conservons même la douce espérance qu'ils le sont dans tout l'Etat, et que si les Etats-Unis sont destinés à subir le joug d'un despotisme militaire, la Louisiane aura la gloire d'avoir defendu jusqu'au dernier moment le noble héritage qu'elle a reçu des pères de la patrie.

☞ Voici quel a été le résultat de l'élection de la Paroisse de St.-BERNARD:

Pour l'Administration	89 voix.
Jackson	56
Total—145	

☞ Nous avons lu hier avec douleur un article d'un journal de cette ville, où il est question des nouvelles manœuvres du parti jacksoniste: notre confrère, tout entier à l'indignation que lui inspire certain scandale que la loi est peut-être inhabile à punir, a dit tout haut ce qu'il pensait de la conduite de quelques individus, qui ne se font scrupule de rien; nous ne saurions lui reprocher ce zèle louable: il honore son caractère et son patriotisme. Mais ce que nous ne saurions approuver, ce qui est une erreur grave, c'est l'accusation portée contre M. Henry, Agent du fermier des licences à accorder aux caboteurs, pacotilleurs et colporteurs. M. Henry nous est particulièrement connu, il jouit de l'estime et de la considération du public comme de tous ceux qui ont eu quelques relations avec lui, et nous n'hésitons pas un seul instant à assurer que la calomnie et l'imposture seules ont pu donner à l'éditeur du journal en question l'opinion qu'il a émise sur le compte de cet estimable citoyen. M. Henry, il est vrai, partage (selon nous) avec beaucoup de nos concitoyens une illusion dont le voile n'est pas encore déchiré, mais il est incapable de s'abaisser jusqu'à devenir le *lâche instrument* d'aucun parti. Si quelques hommes ont usé de supercherie pour acquérir le droit de voter, si quelques uns se sont couverts *d'infamie*, M. Henry en est fort innocemment la cause, et personne n'a le droit de lui reprocher les *forfaits* d'autrui. L'amitié, autant que notre amour pour la vérité, nous obligeait à relever une accusation aussi grave, et dont les suites pouvaient ternir à jamais la réputation d'honneur et de probité que M. Henry tient d'une famille des plus respectables de la Louisiane et qu'il a su conserver pure et intacte. En conséquence, nous osons espérer que notre confrère ne manquera pas de rectifier l'erreur que des personnes malveillantes ont pu lui faire partager.

ANGLETERRE.

Londres, 4 septembre.

On a reçu aujourd'hui des dépêches de lord Cowley, datées de Vienne le 28 août, et de lord Heytesbury, d'Odessa le 9. On assure qu'elles ne contiennent aucune nouvelle importante.

"Il est surprenant, dit le *Courier*, qu'on attache si peu d'intéret en Angleterre aux opérations de la guerre d'Orient. Serait ce parce que le théâtre de la guerre est éloigné, parce qu'on croit qu'elle n'attaque que les intérêts des puissances belligérantes, parce qu'il paraît peu important que l'empire turc reste à la Turquie ou passe entre les mains des Russes? Peut-on voir avec indifférence le nord pousser devant lui sa population pour dicter des lois depuis la Baltique jusqu'au Bosphore, et, semble à un colosse, poser un pied à Saint-Pétersbourg et l'autre à Constantinople? La guerre n'a-t-elle d'intérêt pour nous que lorsqu'elle est à notre porte, lorsqu'elle nous menace immédiatement? Ne doit-elle appeler notre attention que lorsque nous voyons la grandeur des préparatifs ou que nous entendons le bruit du canon?

"Quoi qu'il en soit, cette apathie est vraiment étonnante, car on doit être convaincu que le résultat de la lutte actuelle aura une influence directe sur l'Angleterre et sur toutes les nations de l'Europe. Aussi suivons-nous avec le plus vif intérêt la marche des deux armées opposées: il nous semble qu'il doit en être de même de la Prusse, de l'Autriche et de la France. Qui doit sentir toute l'importance de cette guerre? Si chacune de ces puissances, si l'Angleterre envoie des ministres au quartier-général de l'empereur, n'est-ce que pour donner des détails sur les opérations de la guerre? Le but de leur mission est d'une nature bien plus importante. Pendant que les gouvernements étrangers cherchent à Constantinople à obtenir du sultan qu'il ouvre des négociations, ils offrent leur intervention à l'empereur Nicolas, et profitent de toutes les occasions qui se présentent pour accélérer la paix.

Quoi que puisse penser la nation anglaise sur cette guerre, le cabinet anglais en comprend toute l'importance. Le discours prononcé par le duc de Wellington, le 16 juillet dernier, en fournit la preuve; et comme l'empereur Nicolas a déclaré, d'après ce qu'a dit le noble lord, qu'il ne désirait ni la destruction ni le démembrement de l'empire turc, nous devons supposer que la négociation sera favorablement accueillie par Sa Majesté Impériale."

Quelle que soit l'inquiétude que manifeste le *Courier* sur la guerre d'Orient, elle n'est pas à comparer à celle du *New-Times*, un des plus vigoureux adversaires des Russes dans ce moment. Voici comment il s'exprime à ce sujet:

"Pendant plusieurs siècles, le pavillon anglais a été respecté par la Porte-Ottomane; nos marchands faisaient un commerce lucratif dans le Levant; la navigation des Dardanelles nous était ouverte: notre commerce de la mer Noire était encouragé, et ce qui est bien plus important, ce commerce, ces privileges, ces avantages nous étaient garantis contre une agression étrangère par la position de la Turquie. L'Autriche ne pouvait nous atteindre non plus que la Russie; nous pouvions être en guerre avec toutes les nations du monde, tant que la Turquie nous était fidèle personne ne pouvait nous blesser sans passer d'abord dans le cœur de l'empire turc. Telle était notre position avant l'*outrage de Navarin*. La Turquie était entre nous et les puissances du nord, avec la Perse sur ses flancs et sur ses derrières; elle formait une espèce de camp retranché entre l'Europe et nos possessions indiennes. Dans cette position, la Turquie était un *cordon sanitaire* sur les frontières de l'Europe septentrionale; c'était notre meilleur allié dans la Méditerranée, le plus fort boulevard de l'Inde anglaise.

"Le danger auquel la Turquie est exposée aujourd'hui par l'invasion de la Russie, doit être pour nous un motif de chercher à l'éloigner. Il est vrai que la Russie peut avoir des motifs de guerre contre l'empire turc. Peut-être a-t-elle acquis le droit de faire marcher ses armées jusqu'au pied du Balkan pour venger ses griefs. Nous n'en discuterons pas maintenant la nature, qu'ils soient reels ou supposés, que ce ne soient que de simples prétextes pour mûrir des desseins ultérieurs et exécuter ses projets d'agrandissement médités depuis longtems? peu nous importe; elle est en marche pour se venger, dit-elle; elle a déclaré qu'elle ne déposerait les armes que lorsque les frais de la guerre seraient payés et que le passage du Bosphore lui serait *inviolablement assuré*.

"Mais n'y a-t-il pas d'autres puissances aussi intéressées que le magnanime Nicolas à la sûreté inviolable du passage du Bosphore? Est-ce une dispute à laquelle les barbares du midi et les barbares du nord du mont Hæmus ont seuls quelqu'intérêt? S. M. I. a-t-elle oublié que le pavillon russe n'est pas le seul qui passe les Dardanelles? Son esprit chevaleresque ayant poussé la chose un peu trop loin, l'empereur Nicolas n'a-t-il pas fait attention que l'Angleterre était tout aussi intéressée à la navigation libre de la mer Noire que l'empereur de toutes les Russies?

"Voilà précisément la question au sujet de laquelle lord Heyteskury est autorisé à demander des explications. Il ne faut pas, par des concessions ou des droits de conquête, que nous nous trouvions dans une fausse position, et les hommes naturellement chargés de veiller à la prospérité du commerce anglais se déshonoreraient s'ils laissaient détruire des droits établis depuis longtems. Il nous faut des garanties contre les conséquences de la victoire, contre la défaite des armées turques, contre la marche des Russes sur le Bosphore. L'honneur de l'empereur Nicolas peut être au-dessus du soupçon: sa magnanimité peut être aussi pure que le rêve d'un ange; sa libéralité aussi immense que ses vastes domaines; et cependant, nous qui avons de l'expérience, nous demandons des garanties, ou au moins des explications tellement satisfaisantes, qu'elles puissent augmenter notre foi dans les promesses de S. M. I. Voilà pourquoi lord Heytesbury a été envoyé à la cour de Russie, ou, si l'on veut, au camp impérial."

Le même journal annonce qu'on assure à Londres que l'attitude imposante des Turcs à Schumla a engagé l'empereur Nicolas à prêter l'oreille à des conseils pacifiques, malgré ses premières intentions, qui étaient de marcher sur Constantinople, coûte qui coûte; qu'en outre il a éprouvé pour l'approvisionnement de ses armées les mêmes difficultés que Napoléon a rencontrées en Russie, et qu'il a eu l'occasion d'apprendre, s'il a déjà oublié la leçon de la péninsule, qu'une population fanatique, guidée par ses prêtres, et combattant pour la patrie et la religion, ne doit pas être méprisée.

"D'un autre côté, dit ce journal, s'il faut en croire des lettres de Saint-Pétersbourg, l'empereur Nicolas ne pense pas que des négociations qu'il pourrait entamer dans ce moment eussent aucun résultat; et non-seulement toutes les troupes disponibles doivent être envoyées sur le théâtre de la guerre, mais on a ordonné une nouvelle levée très-considérable.

"On prétend aussi que les cabinets français et russe étaient parfaitement d'accord avant le départ de l'expédition de Morée, et qu'on avait prévu le cas où l'une des deux puissances, ou même toutes les deux, seraient arrêtées dans leur marche par des mouvemens combinés ou séparés de la part de l'Angleterre et de l'Autriche. Enfin on assure, dans des lettres de Paris d'un caractère politique très-élevé, qu'une convention faite à ce sujet sera rendue publique incessamment."

ESPAGNE.

Madrid, 28 Aout.

On assure que le traité conclu à Londres par le comte d'Ofalia, relativement aux réclamations de quelques Anglais, vient d'arriver à Madrid pour être ratifié par le gouvernement. Ces réclamations, qui montaient à plus de 300 millions de réaux (75 millions de francs), ont été considérablement réduites. Cette transaction ferme la porte à toutes les prétentions qu'on chercherait à élever à l'avenir à ce sujet; le paiement ne sera effectué que dans un temps assez éloigné.

FEUILLETON.

Depuis quelque tems, il s'est élevé entre deux marquis un procès sur le nom qu'ils portent et qui est le même pour tous deux: l'un est le sieur Siran de Cavanac; l'autre le sieur Poulhariez de Cavanac, se qualifiant l'un et l'autre de *Cavanac*.

Le tribunal de Marseille et la cour royale d'Aix ont été déjà saisis à diverses reprises de cette affaire, dans laquelle il y a eu force consultations, force plaidoiries, force incidens; ces tribunaux paraissent avoir considéré qu'un passeport délivré en 1794 par S. M. Louis XVIII, alors régent du royaume, résidant à Véronne, à *M. le marquis Poulhariez de Cavanac*, équivalait à une concession expresse *de noms et titres*; que par conséquent il était réellement *marquis Poulhariez de Cavanac*; que sa possession, d'ailleurs appuyée par son achat de la *terre de Cavanac*, ainsi que sur les *principes et l'usage*, lui avait légitimement acquis *ce nom et ce titre*.

Malgré le respect que l'on doit à la chose jugée, cette décision a paru d'autant plus singulière que le sieur Poulhariez, négociant de cette ville, avait acheté la *terre de Cavanac* d'un bourgeois de Carcassonne qui ne s'est jamais fait appeler *le marquis de Cavanac*; tandis que le sieur Siran de Cavenac, qui avait vendu *la terre de Cavanac* à ce bourgeois, peut présenter 300 ans de possession de ce nom de *Cavanac*.

Les deux marquis de Cavanac se sont trouvés ensemble en Autriche. Le sieur de Siran a servi en 1813 dans les rangs de l'armée française en Italie sous le prince Eugène; il a été blessé deux fois et fait prisonnier: le sieur Poulhariez est rentré à la restauration, et comme victime de la révolution, il vient d'être indemnisé de 10,000 francs de rente.

(*Précurseur* de Lyon.)

MAXIMES ET PENSÉES.

Il n'y a pas d'aveuglement plus incurable que celui de l'amour-propre, ni d'amour-propre à la fois plus irritable et plus ridicule que celui d'un méchant poète.

L'esprit, ainsi que l'or, peut être au titre le plus bas, nous avons l'or de Paris; l'or anglais; enfin l'or du Manheim, qui n'est presque plus que cuivre. Quelle distance de l'esprit de Molière et de Lesage à celui de Père Duchêne et de Mère Gouttille; en d'autres termes, à l'esprit des Halles et de *Pont-Neuf*!

Il n'y a nul esprit à dire à quelqu'un qu'il est un sot, il peut y en avoir à le lui prouver.

Quand vous verrez un disputeur réduit à n'employer pour logique que des injures et pour armes que de la mauvaise foi, dites qu'il est véritablement aux abois.

M. Horace Vernet, nommé par le Roi directeur de l'académie de peinture de France à Rome, partira pour sa nouvelle destination dès qu'il aura terminé un grand tableau de la bataille de Fontenoi, qu'il vient de commencer. On sait avec quelle rapidité et quel rare mérite M. Horace Vernet exécuta les beaux tableaux que le public admirait au dernier salon du Louvre, et que Mgr. le duc d'Orléans s'est plu à recueillir. S. A. R. était dernièrement dans l'atelier de cet artiste, qu'elle honore de sa bienveillance; elle lui indiquait le sujet d'un tableau d'histoire pour sa galerie; le grand maître saisit à l'instant ses pinceaux, et il en ébaucha dans moins de 20 minutes l'esquisse entière et parfaite de dessin sous les yeux du prince, frappé de surprise. Nous devons la connaissance de ce fait particulier à M. Chapon, qui en a été témoin.

☞ Le Rev. Mr. DE FERNEX célébrera un service divin Dimanche prochain, à une heure de l'après-midi, dans l'Eglise Episcopale.

Marines.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expedié.

Bat. à vapeur R. Emmet, Wilson Apalachicola, A. G. Worthington.
Goel. Wm. Osborn, Austin, Rehsaccles, capit.
Goel. United States, Craighead, Charleston, J. W. Zacharie.

Arrivés.

Bateau à vapeur Beaver, Ball, d'Alexandrie avec 16 balles coton à Toledano et Gaillard, 212 à Wilkins et Linton, 113 à J. B. Heno & co. 24 à W. D. Wild, 48 à R. Reynolds, Byrne & co.—6 pas.

Bateau à vapeur Dolphin, Wilson, Alexandrie, chargement, 6 balles coton à Toledano & Gaillard, 50 à J. B. Heno & co. 67 à Wilkins et Linton, divers articles à ordre—11 pas.

CAFE'.—193 sacs café de Cube, en déchargement et à vendre par
6 nov. LINCOLN & GREEN.

A FRETER, POUR LE HAVRE.

Le beau navire AURORA, capt. Combs neuf et du port de 283 tonneaux; chevillé en cuivre, et pouvant porter de 8 à 900 balles; il est prêt pour recevoir un chargement. S'adresser au capitaine à bord ou à
6 nov. J. LEBLANC, [rue Royale No. 182.]

POUR LA HAVANE.

Le brick, paquebot régulier WILLIAM, capitaine Brook, est maintenant prêt à recevoir un chargement pour ce port, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
LEVI H. GALE.
6 nov. rue Royale No. 149.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, partira pour Philadelphie le 20 de ce mois. Pour frêt ou passage s'adresser à bord en face du gouvernement, ou à
6 nov. S. P. PAYSON & Co.

POUR BOSTON.

Le beau brick CARROLL, doublé et chevillé en cuivre, capt. Smith, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
COCKAINE et WATTS.
15 Oct. N°. 56 rue Bienville.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N°. 8041.

Les Religieuses Ursulines contre *George Depassau.* } EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, qui m'est adressé par l'Honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente Samedi le 6 Décembre 1828, à 1 heure précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de ladite paroisse,

Un certain morceau de Terre,

fesant partie de l'habitation des Dames Religieuses Ursulines, situé dans la paroisse de Jefferson, à environ une demie lieue au-dessus de la ville de la Nlle.-Orléans et du même bord du fleuve; le dit morceau de Terre contenant environ sept arpens de Pilet No. 10, c'est-à-dire, tout ledit filet, à l'exception de la partie de ce même filet qui a été précédemment vendue par les demanderesses à Jean Mornet; borné au nord par la rue des Nones, au sud par le chemin de Ste. Marie, à l'est par la rue de la vieille Levée, et à l'ouest par la rue des Religieuses—saisi dans la cause ci-dessus.

Paroisse de Jefferson, 3 Novembre 1828.
5 nov. F. DUGUE'—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—N°. 8042.

Les religieuses Ursulines contre *René Théard et autres.* } EN vertu d'un ordre de saisie et de vente qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente Samedi le 6 Décembre 1828, à 1 heure après midi précise, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de ladite paroisse;

Un certain Terrain ou morceau de Terre

fesant partie de l'habitation des Dames Religieuses Ursulines, situé dans la paroisse de Jefferson à environ une demie lieue au-dessus de la ville de la Nlle-Orléans et du même bord du fleuve; le dit Terrain ou morceau de Terre fesant partie de l'ilet No. 3 et mesurant trois cent et soixante dix pieds de face au chemin de la Félicité à partir du morceau de terre ou terrain vendus par les demanderesses à Urbain Gaiennié; trois cent et soixante dix pieds au chemin de Ste. Marie, sur une profondeur de deux cent quatre-vingt cinq pieds du côté limitrophe audit Gaiennié; et de deux cent et quatrevingt dix neuf pieds du côté du fleuve et limitrophe à d'autres terres appartenant aux demanderesses—saisi dans la cause ci-dessus.

Paroisse de Jefferson, le 3 Novembre 1828.
5 nov. F. DUGUE'—Coroner.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Contre les risques de Mer et d'Incendie.

LES directeurs de cette institution ont résolu qu'à l'avenir le prix des polices serait comme suit:—

50 cents quand la prime est moindre de $ 5.
Une Piastre " " " 20.
2 Piastres quand la prime se monte à 20 piastres ou au-delà.

Par ordre
AUG. St. MARTIN,
4 novembre—3t. *Secrétaire.*

CHANGEMENT DE DOMICILE.

PARIZOT, accordeur et facteur de forte-piano, a transféré son atelier de lutherie rue St. Pierre N°. 99 à l'encoignure de la rue Bourbon. Il répare et remet à neuf les vieux pianos, ainsi que toute espèce d'instruments de musique.
4 nov—6t.

HELVETIC ACADEMY.

LE Rev. Mr. DE FERNEX que les maladies avaient momentanément éloigné de la ville y est rentré depuis quelques jours. Il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, maison Porter, entre Bienville et Conti.

Son séjour à la Nouvelle-Orléans étant résolument fixé, Mr. D. F. a l'honneur de rappeler aux pères et mères, qu'il continue à consacrer une partie de son temps à l'instruction de la jeunesse. Sa methode déjà connue, réunit divers avantages qu'il croit dignes d'être appréciés. Ami de ses élèves plus encore que leur maître, il s'efforce de leur aplanir les difficultés de la science et les conduire par des routes faciles aux limites de l'éducation. C'est sur le type des Ecoles Suisses et Allemandes que Mr. D. F. a calqué son mode d'enseignement; il ose en attendre les plus heureux succès. Il sera, d'ailleurs, flatté de donner aux personnes qui s'adresseront à lui, tous les details qu'elles peuvent désirer et qui ne sauraient trouver place ici.
28 oct.

AVIS AU PUBLIC.

A l'écurie N°. 93, rue St. Louis, on trouvera un **CHAR FUNEBRE** à 4 roues, soit en noir ou en blanc attelé de deux chevaux, ainsi qu'un carosse pour conduire Mrs. les ecclésiastiques au cimetière.—Le tout pour 5 piastres.
13 sept—2m.

BEURRE—100 frequins de Beurre, par
13 sept WM. D. JOLLEY.

Ventes Publiques.

Par J. Le Carpentier.

IL sera vendu Jeudi, 6 Novembre, à 4 heures de l'après midi, rue St. Pierre, entre Royale, et Bourbon, 50 barriques vieux vin rouge de Médoc.—Conditions: au dessus de $100, 60 jours,
4 nov.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Les héritiers Herman contre *R. Weaver* } EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposerai en vente Jeudi 6 Novembre prochain, à 4 heures de l'après midi, dans la rue du Camp entre les rues Girod et Julie, 35 bands vides et 4 barriques dito neuf—Saisis dans l'affaire ci-dessus, conditions: comptant.
27 oct. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, Aldermen &c. de la H. D. Thompson et Thomas P. Wallad

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge-associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mardi 11 Novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, deux Lots de Terre, un sous le No. 8 de Pilet 12, formant le coin des rues Jackson et des Marais, ayant 60 pieds de face sur la première rue, sur 120 de profondeur sur la seconde; l'autre Lot, No. 4 de Pilet 14, formant également le coin des rues Jackson et des Marais, a 60 pieds de face à la première rue, sur 120 de profondeur à la seconde. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
11 oct. L. DAUNOY, marshal.

MR. ALEXIS VANDER-DOES—L'Professeur de danse, élève du conservatoire royal de Bruxelles, ancien danseur et chorégraphe du théatre royal de la même ville, a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il se propose de prendre un certain nombre d'élèves. Les personnes qui désireraient prendre des arrangemens avec lui pourront s'adresser à sa demeure, encoignure des rues Bourbon et Ste. Anne.
5 nov.

SAUCISSES Reçues par le navire Shepherdess de Gottenbourg à vendre par M. Jambu, rue de Chartres N°. 179, en face de la rue Jefferson.
5 Novembre.

REçu par le Bolivar, venant du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, encoignure des rues de Chartres et Toulouse:

Thons et Truffes à Puche,
Fromage de Gruyère de la Suisse,
Marasquino de Zara
Moutarde de maille,
Gelées assorties, Kirchwasser,
Saucissons de Lyon, Sardines à l'huile, &c.
3 novembre—8

A VENDRE,

Le sloop EMILE, partiellement construit et d'une grande marche, est construit à clains et doublé en cuivre. Ce bâtiment est mouillé vis à vis la rue Conti. Pour les conditions s'adresser à
1er novembre V. ROUYAGE,

POUR NEW-YORK;
(Paquebot du 8 Novembre.)

Le navire KENTUCKY, capt. Rathbone, partira comme il est dit ci-dessus.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
1er nov. FOSTER & HUTTON.

POUR NEW-YORK,
(Paquebot du 18 Novembre, 3e. ligne,)

Le beau navire fin 1er ordre LIVERPOOL capitaine Philips, partira le jour mentionné ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
1er Nov. JNO. G. STEVENSON.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire neuf CHESTER, capitaine Store, est prêt à recevoir son chargement; ayant une partie de son frêt engagé, il partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
1er Nov. S. C. & R. BELL, rue du Canal.

POUR VICKSBOURG, PETIT-GULF, *Et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-à-Vapeur CRUSADER, capitaine Rd. Jackson, prends du frêt pour les lieux susdits, et partira aujourd'hui Samedi 1er. Novembre. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
1 nov C. BYRNE.

Pour Donaldsonville, Bayou Lafourche et Plaquemine.

Le superbe bateau-à-vapeur *LADY LAFAYETTE*, fin marcheur, fera les voyages réguliers d'ici à Plaquemine, et prendra du frêt et des passagers pour tous les endroits de débarquement d'ici là. Le frêt pour le Bayou de Lafourche sera envoyé dans une berge jusqu'à Thibodauville. Le *Lady Lafayette* partira de la Nlle.-Orléans tous les Mercredis à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
15 oct. A. LEMEE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que, comme successeur de M. Clément, il tiendra constamment dans son magasin, au coin des rues de Chartres et St.-Pierre, un assortiment général d'articles de groceries, vins de toute espèce etc. le tout de la première qualité. Il offre à vendre en débarquement du navire Bolivar, du Havre,

Saucisons de Lyon,
Fromages de Gruyère, Tête de mort, et pâte grasse.
Sardines à l'huile et au beurre
Fruits à l'eau-de-vie de toute espèce.
Confitures de France et de la Havane
Moutarde de Maille, assortie.
Un assortiment de toute espèce de liqueurs fines de France et de la Martinique.
Vins de Champagne et autres vins fins.
Et en un mot, toutes sortes d'épiceries.

Le tout à des prix modérés et de meilleur choix. [4 nov—4t.] PRE. CLAPIER.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraiche étant actuellement de $6 00 le baril, d'après le tarif des boulangers devront donner pendant la semaine prochaine, QUARANTE-DEUX onces de pain pour un escalin. Nlle.-Orléans, 31 oct, 1828.
D. Prieur,
1er Nov. Maire.